

BONNE RECOLTE 1952?

PERSONNE ne saurait douter plus longtemps qu'une bonne récolte s'annonce en 1952. Bien sur certains esprits chagrins dont je suis avec pas mal de mes semblables n'espèrent en la récolte que lorsqu'elle est en sacs. Tout ce tam-tam fait autour de cette future récolte ne peut que laisser supposer à la grande masse qu'ainsi favorisés par les dieux nos producteurs de céréales vont réaliser une fortune qu'il lui paraîtrait équitable de voir redistribuer autour d'eux.

Pourrions-nous rappeler qu'une récolte suivant l'autre, celle de 1952 succède à une récolte très médiocre en 1951 qui a provoqué un endettement général massif. Prêts exceptionnels, prêts à moyen terme, prêts de semences et j'en passe...

Ainsi, cette année, la bonne récolte escomptée devra supporter les frais de deux récoltes, pardon, de trois récoltes précieuses car il nous paraît souhaitable pour l'économie des producteurs comme pour celle de tous d'ailleurs que le financement de la campagne prochaine soit assurée au moins en partie.

Que restera-t-il dans la poche de beaucoup de producteurs quand, les prêts remboursés, le matériel renouvelé, les engrais achetés, ils arriveront aux prochaines semailles ?

Depuis la dernière fixation du prix des céréales l'indice général d'augmentation est de 33% d'après les

statistiques officielles. Nous voulons croire à une baisse générale, à une détente due à l'expérience Piny, mais il nous paraît un peu trop naïf de voir toujours des sacrifices spectaculaires demandés aux seuls producteurs.

Ici la viande depuis quatre mois n'a jamais été aussi bon marché sur pied. Par rapport à 1951 qu'il s'agisse d'ovins ou de bovins la baisse est de l'ordre de 25 à 30 pour cent.

Monsieur Qui-de-Droit ne nous a pas, que je sache, annoncé une diminution de ces taxes et impôts ? Au contraire, depuis le 1^{er} janvier 1952, c'est-à-dire à partir de la présente campagne, la taxe des céréales est doublée ! Les carburants, les engrais, les transports ne nous annoncent aucune baisse et nous n'avons pas encore digéré leurs augmentations pas si anciennes, en tous cas postérieures à la dernière récolte qui jouera à plein dès cette année.

Ainsi donc ne nous leurrons pas d'illusions et réalisons comme tout homme vivant sur la terre et par la terre, attendons que cette belle récolte soit en sacs. Chiffres en mains nous ferons notre bilan, ensemble s'il le faut, mais chiffres en mains, répétons-le, nous verrons si réellement, ce que nous souhaitons tous, 1952 apportera une vraie bonne récolte.

Marcel CARRIQUE,
Secrétaire Général
de l'U.T.-C.G.A.

la TUNISIE AGRICOLE

Organe de la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie et des Fédérations des Syndicats Agricoles de Producteurs et de Techniciens (Union de Tunisie de la C. G. A.)
Rédaction-Administration-Publicité : 72, Avenue Jules-Ferry — TUNIS — Téléphone : 76.45
Abonnement : 500 fr. par an — Versements : C. C. P. « Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie » — Tunis R. P. 10.306

Le Plan MONNET et le financement des Investissements Agricoles

Au moment où, en vertu d'un décret du 11 décembre 1951 (J. O. du 12 décembre), des études viennent être engagées en vue de l'établissement d'un nouveau Plan de Modernisation et d'Équipement s'appliquant à la période 1952-1956, il paraît utile de rappeler comment fut élaboré, puis modifié le premier Plan de Modernisation. Le financement des investissements constituant un élément capital de tout programme d'équipement, des indications seront ensuite données sur le montant des sommes investies pour l'équipement agricole et rural et sur l'étendue du concours financier apporté par l'État.

C'est un décret du 3 janvier 1946 qui a prescrit l'établissement d'un premier plan d'ensemble pour la modernisation et l'équipement économique de la France et des territoires d'Outre-Mer.

Ce décret fixait pour objet au plan : — de développer la production nationale et les échanges extérieurs, en particulier dans les domaines où la position française est la plus favorable; — d'accroître le rendement du travail; — d'assurer le plein emploi de la main-d'œuvre; — d'élever le niveau de vie de la population, et d'améliorer les conditions de l'habitat et de la vie collective.

M. Jean Monnet résumait ainsi dans une seule phrase le rôle que de-

LA REVISION DU PLAN MONNET EN FONCTION DU PLAN M. A. R. S. H. A. L. L.

Dès le début, il était évident qu'une des difficultés de réalisation des travaux d'équipement prévus par le Plan Monnet viendrait du départ, de l'insuffisance des ressources en énergie et en acier (celles mêmes dont, précisément, on voulait favoriser le développement), et de la pauvreté du pays en grandes matières premières. La France n'eût bientôt plus la possibilité d'acheter à l'étranger ce qui lui était nécessaire, en raison de la disparition de ses moyens de paiement extérieurs.

Le Plan Marshall vint apporter son aide, en fournissant les dollars qui permettraient de continuer à importer l'Italie et l'Autriche, le Plan Marshall commença dès la fin de 1947, sous la forme de « l'aide intérieure ». Le 3 avril 1948, la loi américaine de coopération économique fut promulguée et le Plan Marshall s'appliqua dès lors à tous les États d'Europe qui acceptaient les conditions posées par les États-Unis. Une condition essentielle était que les États bénéficiaires s'engageraient à faire tous leurs efforts pour équilibrer leur balance des paiements par leurs propres moyens dès que prendrait fin l'aide Marshall, c'est-à-dire à partir du 1^{er} juillet 1952.

Au début d'août 1948, l'Organisation européenne de Coopération économique (O.E.C.E.), qui groupait tous les États bénéficiaires, demanda à chacun de ceux-ci par quels moyens il comptait parvenir en 1952 à cet équilibre de la balance des comptes.

Pour fournir sa réponse à l'O.E.C.E. le Gouvernement français fit procéder à une révision du Plan Monnet. Tout en continuant l'équipement des secteurs de bases déjà choisis en 1946 en tant que fournisseur de « ressources-clés », il fallait maintenant porter l'effort sur d'autres secteurs qui, grâce aux possibilités d'exportations qu'ils offraient à eux-mêmes, devaient contribuer à assurer l'équilibre de la balance des paiements.

En 1947, les industries des engrais et des carburants avaient déjà été ajoutées aux « activités de base ». En 1948, à l'occasion de la révision du Plan Monnet, d'autres secteurs furent inscrits comme « activités de base » : l'industrie chimique, minière et métaux non-ferreux, textiles artificiels, pâtes à papier, marine marchande, tourisme. C'est à ce moment aussi que l'agriculture fut « complétée » au nombre des « activités de base », en raison du rôle important que l'on envisageait de lui faire remplir dans l'avenir pour l'équilibre des échanges extérieurs.

(à suivre)

CONTRIBUTION DE LA COOPERATION à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique Agricole

RAPPORT PRÉSENTÉ LE 4 MARS 1952 A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA COOPÉRATION AGRICOLE PAR M. MARTIN, PRÉSIDENT

L'ouverture prochaine de négociations internationales destinées à jeter les bases d'une organisation européenne des marchés agricoles d'une part, la mise en chantier d'un second plan de modernisation et d'équipement d'autre part, rendent indispensables et urgents la définition d'une politique agricole par le Gouvernement ainsi que l'établissement d'un programme s'inscrivant dans cette politique en vue d'atteindre les buts qu'elle s'est fixés par la mise en œuvre des moyens appropriés.

Il est évident que ces deux ordres de travaux et de perspectives est d'ailleurs évidente, la participation à une œuvre commune d'organisation sur le plan européen ne pouvant se concevoir sans une politique nationale et sans un plan qui en soit le corollaire immédiat.

Nous avons maintes fois reproché au Gouvernement de n'avoir pas de politique agricole à échéance suffisamment longue, et de se contenter trop souvent de mesures -- ou de décrets -- n'ayant entre elles aucune cohésion, sinon contradictoires.

Pour toutes ces raisons, il est très souhaitable qu'une politique et un programme soient proposés au Gouvernement par l'organisation professionnelle agricole, et il est nécessaire que le programme proposé aux Pouvoirs publics soit précisément le cadre constructif fixant des objectifs à terme, que nous leur réclamons vainement depuis des années.

Il semble difficile de nier que ce soit vers un accroissement de la production que doit s'orienter notre agriculture, et ceci à un double point de vue :

1^o Nécessité de satisfaire des besoins intérieurs devenus plus importants par suite de la tendance démographique d'une part, et de l'évolution sociale vers un standing moyen de vie plus élevé de la population, d'autre part.

2^o Impossibilité d'un retour à l'autoconsommation de l'exploitation agricole, difficulté d'un règlement de l'agriculture sur lui-même, par suite de l'intégration quasi totale de la masse (Lire la suite en 3^e page)

M. Pierre MARTIN
Président de la C. G. A. et de F. N. C. A.
inaugurera à Tunis le Chai Coopérative de l'U.C.V.T.



Lors de l'Assemblée Générale de la Fédération de la Coopérative Agricole qui s'est tenue à Paris au début de l'année, le Président Pierre Martin avait promis à nos délégués de reprendre contact avec la Tunisie.

Au nom du Conseil de l'U.C.V.T., M. Mirande vient d'inviter M. Pierre Martin à présider à Tunis les réunions qui se tiendront le mois prochain à l'occasion de l'inauguration du chai coopératif de l'U.C.V.T. Connaissant sa compétence en matière d'économie agricole et l'importance que le syndicalisme et la Coopération Agricoles attachent à sa visite, le Comité de l'U.T.-C.G.A. et la Fédération des Coopératives remercient le Président Martin d'avoir accepté cette invitation.

Nos lecteurs seront tenus informés des manifestations qui seront organisées en l'honneur du Président Martin, dont l'arrivée à Tunis est prévue vers le 19 mai.

Nous leur rappelons que M. Pierre Martin est également Président de la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles et Vice-Président du Conseil Economique.

La manifestation du centre d'Elevage de Sidi Tabet représentera-t-elle pour l'avenir le symbole de paix et d'union auquel aspirent tous les agriculteurs de Tunisie ?

La presse quotidienne a donné de larges comptes rendus de la dernière vente du Centre d'Elevage de Sidi-Tabet.

Revenir sur des sentiments déjà battus serait fastidieux, aussi pour nos lecteurs qui n'ont pu malheureusement y assister, nous allons plutôt leur ressortir l'ambiance dans laquelle se déroula cette manifestation.

Pour nos agriculteurs, elle était un symbole. Les mois passés avaient été bien sombres. Chacun d'entre nous être sur son bien se demandait avec amertume si les bêtes du Trés Hout ne seraient pas réduites ou néant par la folie des hommes.

Nous sommes donc allés à Sidi-Tabet le cœur plein d'espoir car un nouveau climat venait de voir le jour.

Nous n'avons pas été déçus. C'était bien la détente. Malgré le temps grisâtre et incertain, Français et Tunisiens sont venus en aussi grand nombre qu'aux beaux jours d'antan, voir de près les plus beaux fleurons de l'élevage de la Régence.

C'est la tribune officielle garnie des plus hautes personnalités nous parvenant des brins de conversations. Toutes avaient trait au spectacle qui se déroulait sous les yeux. On sentait que ces personnages présents ne l'étaient pas par devoir, mais surtout par prédilection.

Dans la pelouse abondamment garnie de tout ce qui porte un nom dans le domaine de l'élevage, du turf ou de l'agriculture, les claires toilettes nous rappelaient que le printemps -- malgré le temps maussade -- était présent.

Le feu des enchères s'est ressenti de la sérénité de l'année précédente. Les enchères ont été entendues en enchère, sans arrêt sans participation chaque fois presque au même chiffre, s'écrier par dépit.

« Mais enfin, c'est illogique, pour quoi réalise-t-on cette vente à l'époque des fourrages, alors qu'elle aurait plus de succès après les battages ! »

La première partie de la vente terminée, le défile des étalons retint l'attention du public. Un pur sang arabe, entre autre, fier de sa beauté, se sera dans une pose hiératique à l'admiration de la foule et défilé des photographes.

M. le Résident Général, Mme de Hautecloque ainsi que S. Exc. Menchari, Ministre de l'Agriculture, eurent leur attention attirée par la présence d'un jeune poulain parmi le groupe d'ânesses suttées qui leur était présenté.

M. Demenay, le distingué Chef du Service de la Production Animale, leur apprit que ce poulain ayant perdu sa mère avait été adopté par une ânesse. Ce fait très rare, disait-il, n'avait pu être réalisé que grâce au dévouement du personnel chargé de ce service.

Attitude pleine de bonhomie de notre Résident Général, échangeant des propos cordiaux avec S. E. Menchari, état de bon augure.

Les déclarations officielles qu'on entendait au cours de l'après-midi n'ont que suivi la fin de la première partie de la manifestation devant nous confirmer le sentiment de détente qui régnait enfin.

Voici l'allocation prononcée par S. Exc. Menchari, Ministre de l'Agriculture :

« On me permettra de marquer toute la satisfaction que j'éprouve aux premiers jours de ma carrière ministérielle, à présider la vente annuelle des produits de l'élevage de Sidi-Tabet. Il y a là un des grands établissements qui attestent de l'importance et du sérieux que la Tunisie apporte dans une œuvre de civilisation où le Monde cherche ses lins grâce à l'échange des opinions, la comparaison des techniques et le travail dans la paix des consciences. »

La production zootechnique de la Tunisie est le corollaire de sa richesse agricole; elle en suit l'évolution dans les façons culturales et les rendements. Aussi est-ce à Sidi-Tabet que les âneurs de Beyrouth viennent chercher les géniteurs d'élite qui leur assurent un croît vigoureux et de meilleur rapport. On comparera donc ce jour de vente à une manière de journée de l'élevage et, comme d'autres, elle est placée sous le signe de l'amélioration sans que l'utile y cède en rien à l'élégance.

(Lire la suite en 3^e page)

Le rôle des Coopératives dans les travaux de lutte contre l'érosion des sols

La lutte contre l'érosion des sols est une question d'intérêt général et les travaux qu'elle nécessite ne peuvent être exécutés individuellement de manière satisfaisante.

L'action collective s'impose donc et le plus souvent elle est entreprise avec l'appui de l'État. Mais il arrive parfois que l'État lui-même ne dispose pas des moyens nécessaires. Il est alors tout naturellement conduit à s'appuyer sur des organisations éprouvées, susceptibles d'exécuter une partie des tâches.

C'est ainsi que le gouvernement tunisien, préoccupé d'exécuter en premier lieu un vaste programme d'équipement industriel et agricole, a limité l'aide à apporter aux agriculteurs dans la lutte contre l'érosion, à l'établissement des projets de travaux et à la fourniture du matériel nécessaire. Les services techniques du Ministère de l'Agriculture furent chargés de cette tâche, mais le manque de crédits rendit difficile l'organisation d'un centre d'entretien et d'exploitation du matériel. Le Gouvernement fit alors appel à l'expérience de l'Union des coopératives de travaux agricoles de Tunisie (U.C.T.A.T.) et aux moyens dont elles disposent. Ces coopératives, constituées depuis quelques années pour mettre à la disposition des agriculteurs des matériels lourds ou spécialisés pour l'exécution de certaines opérations culturales, furent dotées d'un matériel d'État adapté aux travaux de lutte contre l'érosion qu'elles sont chargées d'entretenir, de faire fonctionner, voire de dépanner.

Grâce à l'appui des coopératives, le mécanisme des opérations est devenu très simple. Tout agriculteur soucieux d'entreprendre des travaux de lutte contre l'érosion s'adresse aux services spécialisés du ministère de l'Agriculture qui effectuent gratuitement les études techniques préalables : examen des sols, nature des travaux à effectuer, plans d'exécution, etc... L'U.C.T.A.T., saisie ensuite de la demande de l'agriculteur, met en rapport avec lui pour déterminer l'époque des travaux et

leurs modalités d'exécution. Elle procède ensuite au travail proprement dit, conseillée et guidée par les services officiels dont elle suit les plans. Bien que son programme de travail préparé à ces nouvelles activités, l'organisation coopérative est quel que soit les problèmes d'organisation à résoudre. Il lui fallut d'abord former un nombre suffisant de personnel spécialisé pour conduire le matériel et exécuter les travaux de lutte contre l'érosion qui diffèrent sensiblement des travaux de terrassement ordinaires. Grâce à un système de formation professionnelle accélérée, cette question fut résolue rapidement. L'U.C.T.A.T. cherche encore à l'heure actuelle à créer à Tunis un centre de réparation qui fonctionnerait aussi bien pour son propre matériel que pour le matériel spécial de lutte contre l'érosion qui lui a été confié par l'administration. Elle cherche enfin, par une organisation scientifique du travail, à diminuer le prix de ses services.

DEFENSE ET RESTAURATION DES SOLS D. R. S.

Les articles précédents se sont efforcés de montrer les méthodes et les travaux de lutte contre l'érosion, c'est-à-dire de mise en défense du sol.

A la Société des Agriculteurs

Une visite du Service Botanique et Agronomique de Tunisie, le jeudi 1^{er} mai, à 15 heures, tiendra lieu de réunion d'étude.

La dernière visite du Service Botanique par la Société des Agriculteurs remonte à 1948 et, depuis, de nombreuses installations ont été mises en service, notamment le Laboratoire de Technologie, la Serre d'hybridation, les nouvelles collections botaniques de variétés importées, les champs d'épuration de la COSEM, qui feront l'objet principal de cette visite.

S. E. A. Menchari, ministre de l'Agriculture, honorerait de sa présence cette manifestation.

Toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées.

Ce n'est là qu'une partie du programme, la première par ordre chronologique, la seconde étant la restauration qui a pour but de reconstituer la couche de terre arable entraînée par l'érosion et d'en améliorer les qualités organiques.

Bien qu'elle soit moins spectaculaire que la mise en défense, la restauration du sol est tout aussi importante.

La première est rapide, elle nécessite le plus souvent l'utilisation d'un matériel spécialement équipé et puissant, la seconde au contraire est lente et continue et ne met en œuvre que le matériel habituel de la ferme.

Elle consiste surtout en une amélioration des méthodes de culture, variable suivant la nature du sol et la pluviosité de chaque exploitation.

Suivant le cas elle porte sur les façons culturales uniquement (scuse-saison entraînant rapidement la stérilité des terres en pente par colmatage, la stérilisation des prairies et la diette chez leurs habitants).

Pour éviter la « faim du monde », il faut lutter contre l'érosion.

Les moyens sont variés mais le but partout identique : travailler la sol en

RECEPTION DU BUREAU DE L'UT-CGA

S. E. Menchari a reçu le 22 avril une délégation composée de MM. Vacherot, Président de l'U.T.-C.G.A.; Reynier, Président de la Fédération des Coopératives; Baccouche, Vice-Président de l'U.T.-C.G.A.; Mirande, Vice-Président de la Fédération des Coopératives; Corrique, Secrétaire Général de l'U.T.-C.G.A.; Legros, Président du Syndicat des Producteurs du Nord et Centre, et Poullet, directeur de l'U.T.-C.G.A. et de la Fédération des Coopératives.

La délégation a exposé au Ministre le programme et les buts de la Confédération Générale de l'Agriculture et de la Fédération des Coopératives et a fait avec lui un tour d'horizon des problèmes agricoles actuels pour la solution desquels elle compte sur l'appui des services du Ministère.

Le Ministre a rappelé à la délégation que sa qualité personnelle d'agriculteur et sa carrière dans les cadres le mettaient à même d'apprécier l'importance des points de vue exposés par la délégation. Il a assuré celle-ci de son désir de collaboration sincère avec les groupements professionnels agricoles soulignant son intention de rapprocher les agriculteurs français et tunisiens dans la juxtaposition constituée à ses yeux une seule et même agriculture.

CONSEIL NATIONAL DE LA F.N.S.E.A.

La session du Conseil National de la F.N.S.E.A. s'est ouverte à Paris le 25 avril.

Les organismes Syndicaux Agricoles de Tunisie y sont représentés par M. Jacques Dumont, Vice-Président de l'U.T.-C.G.A. et Secrétaire Général de la Fédération des Coopératives.

L'ordre du jour de cette session comporte notamment :

Evolution de la situation économique :

- balance commerciale,
- politique de défense du franc.

Etat des conversations sur l'organisation des marchés communs européens.

Projet de 2^{ème} plan de modernisation et d'équipement agricole économique et social, en vue du développement de la production et de la productivité dans la perspective d'une communauté européenne.

Conseil d'Administration de la F.N.S.E.A. Motion concernant le crédit

Le Conseil d'Administration de la F.N.S.E.A. réuni le 19 mars 1952, à l'occasion de la réunion des Pouvoirs Publics sur les problèmes posés par le réajustement des trésoreries des agriculteurs, résultant en particulier de la disparité des longtermes agricoles entre les prix des denrées agricoles et le coût des produits industriels nécessaires tant pour les besoins des exploitations que pour l'existence des familles paysannes.

Souligne que, dans cette situation, le développement de la production agricole, proclamé nécessaire par les Pouvoirs Publics eux-mêmes, dans l'intérêt général du pays, implique l'octroi de larges facilités de crédit, assorties de conditions d'attribution très libérales et de taux supportables, en regard à la modeste présente des revenus agricoles.

En ce qui concerne le financement de l'équipement, souligne l'insuffisance des facilités accordées au Crédit agricole pour les prêts à moyen terme, insuffisance qui a pour effet de réduire non seulement le volume, mais aussi la durée des prêts, alors que la trésorerie des exploitations agricoles ne leur permet pas de faire face au paiement d'annuités importantes.

Suggère, à cet égard, que les disponibilités des caisses de crédit agricole mutuel pourraient être largement accrues grâce à un relèvement au taux d'intérêt servi aux déposants, qui favoriserait la formation de nouveaux dépôts.

Demande que les avances mises par l'État à la disposition du Crédit agricole mutuel pour la réalisation du Plan de Modernisation et d'Équipement soient effectivement réservées aux besoins de l'équipement agricole et que soit mis fin à l'octroi de prêts de caractéristiques sociales à des entreprises ou collectivités qui ne sont pas sociétaires du Crédit agricole mutuel.

Que les ressources procurées au Fonds de Modernisation et d'Équipement par les remboursements de prêts précédemment accordés en faveur de l'équipement agricole, par l'intermédiaire des Établissements de Crédit, soient inscrites à un chapitre spécial du Fonds de Modernisation et employées exclusivement pour consentir de nouveaux prêts aux exploitants agricoles et aux collectivités rurales, et qu'au

surplus, à ce chapitre spécial, soit inscrite une part des remboursements d'autres secteurs initialement beaucoup mieux partagés, notamment les secteurs nationaux.

Demande d'autre part, que le montant limite autorisé pour les prêts du Crédit agricole mutuel soit porté à un million, 500.000 francs en ce qui concerne les prêts individuels ordinaires à long terme et les prêts à moyen terme destinés à faciliter des jeunes agriculteurs.

Invite les Pouvoirs Publics et les autorités responsables du Crédit à réduire les taux d'intérêt des prêts à court et moyen terme du Crédit agricole mutuel, récemment portés à des niveaux incompatibles avec le revenu réel des exploitants agricoles, et à prendre, dans cet esprit, toutes mesures susceptibles de favoriser, par le moyen du crédit, le plein emploi de l'agriculture française.

LES TRAVAUX DU CONSEIL ECONOMIQUE

Le groupe de travail pour l'étude de l'organisation des marchés européens s'est réuni le 2 avril.

Le rapporteur, M. Philippe Lamour, après avoir exposé l'ensemble du problème à l'état d'un accord avec les membres du groupe la liste des conditions souhaitables.

La Commission de l'Agriculture a siégé le 3 avril et a poursuivi son étude de l'équipement agricole. Elle a entendu MM. Reynard, délégué général de la F.N.C.A., et Fauchon.

Association Générale des Producteurs de Blé

L'Association Générale des Producteurs de blé a réuni son Conseil d'Administration le mercredi 9 avril. La question du prix du blé de la prochaine récolte a été examinée. Le Conseil a décidé de s'en tenir à l'aspect technique de ce problème et de maintenir la demande faite l'année passée à propos de la révision du cadre du prix du blé.

Légalement, la décision du Gouvernement en cette matière aurait dû être connue avant le 1^{er} mai 1951. En réalité, le Gouvernement ne l'a fait connaître qu'au mois d'août et, ainsi, la demande des producteurs n'a pu être prise en considération.

Une réunion du Conseil Central de l'O.N.I.C. s'est tenue le vendredi 11 avril et l'A.G.P.B. a demandé, en conséquence, à ses représentants d'intervenir pour la révision du cadre du prix du blé, proposée l'année dernière, soit reconsidérée cette année en temps utile.

En ce qui concerne la collecte des blés de la dernière récolte, l'A.G.P.B. a constaté que les quantités livrées au cours des derniers mois, dépassaient les prévisions.

L'A.G.P.B. demande que le Gouvernement l'informe exactement du bilan des quantités de blé importées et exportées dans le cadre de l'Union française et dans le cadre de la Métropole. Elle proteste contre le fait que la presse parisienne fait toujours ressortir le déficit de l'Union Française sans faire apparaître la situation exacte de la Métropole.

Enfin, l'A.G.P.B. a décidé que le prochain Congrès National, qui se tiendra à Nancy les 4 et 5 juillet, aura pour objet les céréales secondaires; le régime de l'établissement de leurs prix, l'accroissement de leur production, en particulier pour l'orge et le maïs, seront principalement étudiés.

ÉCONOMIE - SOLIDITÉ QUALITÉ - SURETÉ

FONT DES TRACTEURS

"HANOMAG - DIESEL"

DES OUTILS DE TRAVAIL TRÈS AVANTAGEUX

NOS RÉFÉRENCES :

A CHENILLES KV 50 ET K 55

- AUBOUY Frères, Ain-Kerma.
- HUSSON René, Ain-Rhelal.
- CHENET Marcel, Armand-Colin.
- ABDERRAHMAN SAÏD, Béja (2 tracteurs).
- HALFON Albert, Béja.
- GRTE Marcel, Béja.
- Héritiers THORIN, Bir-M-Chergua.
- BOSS Gérard, Bir-M-Chergua.
- RAIA Frères, Bir-M-Chergua.
- MOUQUOT Arguste, Bou-Arada.
- FELADAN Frères, Bou-Arada.
- Société « LA GERBE », Boucha.
- MAXIME Crété, Crétéville.
- ACHILLE Bernet, Depienne.
- CUSSAC Marcel, El-Aroussa.
- Consors LOPEZ, El-Azib.
- YANACOPOULO Hippolyte, Gromballa.
- PLAZY Charles, Gafour.
- PLAZY René, Gafour.
- PORTAL Louis, Gafour.
- TAIEB BEN AMOR MOKHTAR, Ksar-Tyr.
- Mme Vve DEGOUTIN et enfants, Le Goubellat.
- JOURDON Jacques, Le Goubellat.
- PONTECAILLE J., Le Goubellat.
- SOCIÉTÉ DES FERMES FRANÇAISES, Le Munchar (2 tracteurs).
- REYNAUD Cyprien, Le Sers.
- KRIEF René, Medjez-el-Bab.
- NOUREDDINE BEN LAKHDAR, Nebeur.
- SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE PREVOYANCE, Oued-Meliz.
- MAHMOUD YASSINE, Oued-Meliz.
- LOPEZ Antoine, Oued-Zargua.
- MAGNAN Charles, Pont-du-Fahs.
- HAMED ACACHA, Pont-du-Fahs.
- CAMPANA Jean, Pont-du-Fahs.
- SOCIÉTÉ AGRICOLE IMMOBILIERE, Sainte-Marie-du-Zit.
- LEMENN Charles, Sainte-Marie-du-Zit.
- LICARI Balhazard, Sidi-Bou-Rouis.
- BEN ATTIA HADI, Siliana (2 tracteurs).
- HAOUDDI SION, Souk-el-Khemis.
- ÉCOLE COLONIALE D'AGRICULTURE de Sidi-Naceur, Smindja.
- HAMADI BEN HADJ LAKHDAR BEL HOCHI, Souk-el-Khemis.
- CASANO Giovanni, Takelsa.
- VALENZA Giovanni, Takelsa.
- AHMED BEN ALI EL MOUËLHI, Téboursoh.
- HAMADI BEN ALI EL MOUËLHI, Téboursoh.
- PENET Jules, Testour, 2 tracteurs.
- HAMED BEN BRAHIM ESSHLI, Thala.

Capitaine FAURON, Denis, Thibica.
SALAH CHALBI, Thibica, 2 tracteurs.
TAHAR ETTOUKABRI, Toucabeur.
ALLOUI Marcel, Zafrane.
MOHAMED BEN ABDALLAH FADEL, Zaghouan (2 tracteurs).
MAZET Maurice, Zriba.

(K 55)

MOHAMED BEN OTHMAN BEN YOUSSEF et AEDERRAHMAN BEN SADOK, Béja.
PLAZY René (2 tracteur), Gafour.
LAMOUCHE HASSAN BEN HADJ SALAH, Matour.
MAGNAN Charles (2 tracteur), Pont-du-Fahs.
BENOIT GUYETAND, Sainte-Marie-du-Zit.
MUSTAFAH BEL HOCHI (5 tracteurs), Souk-el-Khemis.

A ROUES PNEUMATIQUES

Société « LA GERBE », Boucha.
R 40 (40 CV).
TARDY Paul, El-Azibine.
R 40 (40 CV).
Héritiers EL MISTIRI, Medjez-el-Bab.
R 40 (49 CV).
MAHMOUD YASSINE, Oued-Meliz.
R 40 (40 CV).

(R 45) 45 CV

MOHAMED et KHALLED KHATTACHE, Matour.
CARAVITA Raphaël, Sfax.
CHEIKH AHMED BEN TAHAR EL ABIDI, Sidi-Bou-Rouis.
HAMED ACACHA, Pont-du-Fahs.
MOHAMED FADEL, Pont-du-Fahs.
MOHAMED CHALBI, Thibica.

A ROUES PNEUMATIQUES R 25

ABDELAZIZ HASSINE, Meknine.
YANACOPOULO, Gromballa.
R 25 (25 CV).

Comionnette HANOMAG - Diesel à plate

forme et bêche type L-28-4

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SILIANA (BEN ATTIA), Siliana.

DESINFECTION DES ETABLES

La lutte contre les maladies infectieuses est extrêmement complexe. À côté des serums, des vaccins ou d'autres produits que la science moderne met à la disposition des praticiens, un vieux principe demeure : des étres vivants doivent être entretenus dans un milieu sain.

Dans le domaine de la médecine animale, les étables malpropres ou, à l'extrême, la lumière n'éclairant jamais, ou les poussières des murs et des sols recouverts de microbes en quantités considérables, sont malheureusement trop nombreuses. Elles constituent le foyer de départ de toutes les grandes infections, une sorte de réserve microbienne qui n'attend qu'un affaiblissement d'un organisme d'un animal pour créer la maladie, parfois prétexte d'une épidémie.

C'est cette nécessité de créer des étables saines qui a conduit les Services Vétérinaires à mettre à la disposition des agriculteurs des services de désinfection des étables.

Toutefois, les organismes qui ont été mis en œuvre des groupes de désinfection des étables n'ont pas été adaptés le même principe d'action.

Pour certains, la désinfection d'une étable consiste à blanchir les locaux qui prennent une apparence plus nette, plus propre, mais ceci ne signifie nullement que les germes microbiques ont été éliminés.

D'autres groupements, et nous appartenons à cette catégorie, ont admis qu'il était nécessaire de conférer aux étables cette netteté par un blanchiment, mais qu'en même temps, il était indispensable de procéder à une désinfection vraie, c'est-à-dire une destruction des microbes existant dans les locaux.

Les animaux hébergés dans nos étables sont parfois de redoutables porteurs de germes qu'ils déposent sur les murs et surtout sur les sols; leurs voisins, et en particulier les jeunes, manquent de contact avec leur mère, de la cas épidémiques auxquels on assiste, d'avortements et surtout de maladies des jeunes.

Comment espérer par un simple blanchiment au lait de chaux, même à forte pression, éliminer l'envahissement de tout un cheptel?

Il est nécessaire, et même indispensable, que les liquides utilisés contiennent des principes actifs dont le pouvoir de destruction des germes puisse d'exercer pendant une certaine période.

Le sol de l'étable qui reçoit toutes les déjections est toujours laissé de côté par les entreprises de blanchiment qui s'intitulent cependant syndicat ou coopératives de désinfection.

LE PHOSPHO-POTASSIQUE 12-12 C

donnera à votre blé :

**Précocité,
Résistance à la verse,
Résistance au sirocco,
Avantage de poids spécifique.**

POTASSE D'ALSACE - AZOTE O.N.I.A.
100, RUE DE SERBIE - TUNIS - Tél. 76.11

Un soulaçon que, dans un prochain avenir, les cultivateurs se rendront compte de l'absolue nécessité de faire passer à des désinfections annuelles qui les débarrasseront des mouches et d'atfections telle que la septicémie des veaux, par exemple.

À titre de renseignement, nous recommandons aux agriculteurs de demander à ceux qui auraient fait pratiquer la désinfection en 1951, de leur confirmer les résultats obtenus. Le succès de l'entreprise de désinfection ne tient pas à une publicité tapageuse, il est le fait des agriculteurs eux-mêmes, et constitue le meilleur éloge qui puisse nous être décerné.

Pierre PERRIN.
Extrait du « Paysan du Cher »

COURS ET MERCURIALES

FRUITS ET LÉGUMES

METROPOLE
Halles Centrales de Paris
(22 avril 1952)

Légumes — Artichauts d'Af. du Nord, violets, 70-100; carottes nouvelles d'Af. du Nord, 20-35; courgettes d'Af. du Nord, 150-200; haricots verts d'Af. du Nord, 50-80; pois mange-tout d'Af. du Nord, 80-100; tomates d'Af. du Nord, 35-45; tomates d'Af. du Nord, 240-300.

Fruits. — Citrons d'Espagne, 75-90; citrons d'Af. du Nord, 65-85; dattes en paquets, 50-100; dattes en sacs, 100-150; oranges de Tunisie, 100-120; oranges d'Espagne diverses, 55-80; oranges d'Af. du Nord, 65-90; pamplemousses d'Af. du Nord, 60-100.

COURS DES VINS

METROPOLE
(17 avril)

Montpellier. — Le marché, malgré la lourdeur du moment, enregistre des différences de cours de peu d'importance, si les degrés 5 à 10 degrés ont perdu de 3 à 10 francs par degré, les plus grandes baisses ont été observées sur les forts degrés. À la Bourse, les vins de 8 degrés 5 à 10 degrés ont pas été cotés, faute d'affaires. Seuls les 10 degrés figurent au prix de 327 fr. le degré-hecto.

Narbonne. — Malgré le peu d'affaires enregistrées, il semble que la stabilisation des cours s'opère et que la baisse qui allait croissant, depuis plusieurs semaines est arrêtée.

À la Chambre de commerce, on cote : vin de consommation courante, 3 degrés 5 à 9 degrés, de 260 à 290 fr.; 9 degrés 5 à 10 degrés, 295 à 320 fr.; 11 à 12 degrés, 330 à 355 fr.; Corbières, 11 à 12 degrés, 330 à 345 fr.; le degré-hecto.

Paris. — Le 22 avril 1952, le degré-hecto, 317 fr.; 9 degrés, 285 fr.; 10 degrés, 300 à 310 fr.; 11 degrés, 320 à 330 fr.; 12 degrés, 330 à 355 fr.; 13 degrés, 345 à 350 fr. Commission spéciale des vins de 10 degrés, 315 fr. le degré-hecto, suivant couleur, qualité et logement.

VINS (Tunisie)
(Communiqué par l'Office du Vin)
Le 22 avril 1952
Les cours restent stationnaires groupe moelle et à la modernisation

LE PHOSPHO-POTASSIQUE 12-12 C

donnera à votre blé :

**Précocité,
Résistance à la verse,
Résistance au sirocco,
Avantage de poids spécifique.**

POTASSE D'ALSACE - AZOTE O.N.I.A.
100, RUE DE SERBIE - TUNIS - Tél. 76.11

COURS ET MERCURIALES

FRUITS ET LÉGUMES

METROPOLE
Halles Centrales de Paris
(22 avril 1952)

Légumes — Artichauts d'Af. du Nord, violets, 70-100; carottes nouvelles d'Af. du Nord, 20-35; courgettes d'Af. du Nord, 150-200; haricots verts d'Af. du Nord, 50-80; pois mange-tout d'Af. du Nord, 80-100; tomates d'Af. du Nord, 35-45; tomates d'Af. du Nord, 240-300.

Fruits. — Citrons d'Espagne, 75-90; citrons d'Af. du Nord, 65-85; dattes en paquets, 50-100; dattes en sacs, 100-150; oranges de Tunisie, 100-120; oranges d'Espagne diverses, 55-80; oranges d'Af. du Nord, 65-90; pamplemousses d'Af. du Nord, 60-100.

COURS DES VINS

METROPOLE
(17 avril)

Montpellier. — Le marché, malgré la lourdeur du moment, enregistre des différences de cours de peu d'importance, si les degrés 5 à 10 degrés ont perdu de 3 à 10 francs par degré, les plus grandes baisses ont été observées sur les forts degrés. À la Bourse, les vins de 8 degrés 5 à 10 degrés ont pas été cotés, faute d'affaires. Seuls les 10 degrés figurent au prix de 327 fr. le degré-hecto.

Narbonne. — Malgré le peu d'affaires enregistrées, il semble que la stabilisation des cours s'opère et que la baisse qui allait croissant, depuis plusieurs semaines est arrêtée.

À la Chambre de commerce, on cote : vin de consommation courante, 3 degrés 5 à 9 degrés, de 260 à 290 fr.; 9 degrés 5 à 10 degrés, 295 à 320 fr.; 11 à 12 degrés, 330 à 355 fr.; Corbières, 11 à 12 degrés, 330 à 345 fr.; le degré-hecto.

Paris. — Le 22 avril 1952, le degré-hecto, 317 fr.; 9 degrés, 285 fr.; 10 degrés, 300 à 310 fr.; 11 degrés, 320 à 330 fr.; 12 degrés, 330 à 355 fr.; 13 degrés, 345 à 350 fr. Commission spéciale des vins de 10 degrés, 315 fr. le degré-hecto, suivant couleur, qualité et logement.

VINS (Tunisie)
(Communiqué par l'Office du Vin)
Le 22 avril 1952
Les cours restent stationnaires groupe moelle et à la modernisation

COURS ET MERCURIALES

FRUITS ET LÉGUMES

METROPOLE
Halles Centrales de Paris
(22 avril 1952)

Légumes — Artichauts d'Af. du Nord, violets, 70-100; carottes nouvelles d'Af. du Nord, 20-35; courgettes d'Af. du Nord, 150-200; haricots verts d'Af. du Nord, 50-80; pois mange-tout d'Af. du Nord, 80-100; tomates d'Af. du Nord, 35-45; tomates d'Af. du Nord, 240-300.

Fruits. — Citrons d'Espagne, 75-90; citrons d'Af. du Nord, 65-85; dattes en paquets, 50-100; dattes en sacs, 100-150; oranges de Tunisie, 100-120; oranges d'Espagne diverses, 55-80; oranges d'Af. du Nord, 65-90; pamplemousses d'Af. du Nord, 60-100.

COURS DES VINS

METROPOLE
(17 avril)

Montpellier. — Le marché, malgré la lourdeur du moment, enregistre des différences de cours de peu d'importance, si les degrés 5 à 10 degrés ont perdu de 3 à 10 francs par degré, les plus grandes baisses ont été observées sur les forts degrés. À la Bourse, les vins de 8 degrés 5 à 10 degrés ont pas été cotés, faute d'affaires. Seuls les 10 degrés figurent au prix de 327 fr. le degré-hecto.

Narbonne. — Malgré le peu d'affaires enregistrées, il semble que la stabilisation des cours s'opère et que la baisse qui allait croissant, depuis plusieurs semaines est arrêtée.

À la Chambre de commerce, on cote : vin de consommation courante, 3 degrés 5 à 9 degrés, de 260 à 290 fr.; 9 degrés 5 à 10 degrés, 295 à 320 fr.; 11 à 12 degrés, 330 à 355 fr.; Corbières, 11 à 12 degrés, 330 à 345 fr.; le degré-hecto.

Paris. — Le 22 avril 1952, le degré-hecto, 317 fr.; 9 degrés, 285 fr.; 10 degrés, 300 à 310 fr.; 11 degrés, 320 à 330 fr.; 12 degrés, 330 à 355 fr.; 13 degrés, 345 à 350 fr. Commission spéciale des vins de 10 degrés, 315 fr. le degré-hecto, suivant couleur, qualité et logement.

VINS (Tunisie)
(Communiqué par l'Office du Vin)
Le 22 avril 1952
Les cours restent stationnaires groupe moelle et à la modernisation

COURS ET MERCURIALES

FRUITS ET LÉGUMES

METROPOLE
Halles Centrales de Paris
(22 avril 1952)

Légumes — Artichauts d'Af. du Nord, violets, 70-100; carottes nouvelles d'Af. du Nord, 20-35; courgettes d'Af. du Nord, 150-200; haricots verts d'Af. du Nord, 50-80; pois mange-tout d'Af. du Nord, 80-100; tomates d'Af. du Nord, 35-45; tomates d'Af. du Nord, 240-300.

Fruits. — Citrons d'Espagne, 75-90; citrons d'Af. du Nord, 65-85; dattes en paquets, 50-100; dattes en sacs, 100-150; oranges de Tunisie, 100-120; oranges d'Espagne diverses, 55-80; oranges d'Af. du Nord, 65-90; pamplemousses d'Af. du Nord, 60-100.

COURS DES VINS

METROPOLE
(17 avril)

Montpellier. — Le marché, malgré la lourdeur du moment, enregistre des différences de cours de peu d'importance, si les degrés 5 à 10 degrés ont perdu de 3 à 10 francs par degré, les plus grandes baisses ont été observées sur les forts degrés. À la Bourse, les vins de 8 degrés 5 à 10 degrés ont pas été cotés, faute d'affaires. Seuls les 10 degrés figurent au prix de 327 fr. le degré-hecto.

Narbonne. — Malgré le peu d'affaires enregistrées, il semble que la stabilisation des cours s'opère et que la baisse qui allait croissant, depuis plusieurs semaines est arrêtée.

À la Chambre de commerce, on cote : vin de consommation courante, 3 degrés 5 à 9 degrés, de 260 à 290 fr.; 9 degrés 5 à 10 degrés, 295 à 320 fr.; 11 à 12 degrés, 330 à 355 fr.; Corbières, 11 à 12 degrés, 330 à 345 fr.; le degré-hecto.

Paris. — Le 22 avril 1952, le degré-hecto, 317 fr.; 9 degrés, 285 fr.; 10 degrés, 300 à 310 fr.; 11 degrés, 320 à 330 fr.; 12 degrés, 330 à 355 fr.; 13 degrés, 345 à 350 fr. Commission spéciale des vins de 10 degrés, 315 fr. le degré-hecto, suivant couleur, qualité et logement.

VINS (Tunisie)
(Communiqué par l'Office du Vin)
Le 22 avril 1952
Les cours restent stationnaires groupe moelle et à la modernisation

11, RUE DE BRETAGNE

près Avenue Jules-Ferry

V. DE CHRISTMAS

Maison Spécialisée

Cristal de Baccarat
Dauw - Saint-Louis
Porcelaine de Limoges
Services et objets décorés
Argenture et argent massif
Fénelon

Céramique et nouveautés
porcelaines en exclusivité
Porcelaines à feu et articles
en acier inoxydable garantis
VENTE AU DÉTAIL
11, RUE DE BRETAGNE
Téléphone : 03-73

COURS ET MERCURIALES

FRUITS ET LÉGUMES

METROPOLE
Halles Centrales de Paris
(22 avril 1952)

Légumes — Artichauts d'Af. du Nord, violets, 70-100; carottes nouvelles d'Af. du Nord, 20-35; courgettes d'Af. du Nord, 150-200; haricots verts d'Af. du Nord, 50-80; pois mange-tout d'Af. du Nord, 80-100; tomates d'Af. du Nord, 35-45; tomates d'Af. du Nord, 240-300.

Fruits. — Citrons d'Espagne, 75-90; citrons d'Af. du Nord, 65-85; dattes en paquets, 50-100; dattes en sacs, 100-150; oranges de Tunisie, 100-120; oranges d'Espagne diverses, 55-80; oranges d'Af. du Nord, 65-90; pamplemousses d'Af. du Nord, 60-100.

COURS DES VINS

METROPOLE
(17 avril)

Montpellier. — Le marché, malgré la lourdeur du moment, enregistre des différences de cours de peu d'importance, si les degrés 5 à 10 degrés ont perdu de 3 à 10 francs par degré, les plus grandes baisses ont été observées sur les forts degrés. À la Bourse, les vins de 8 degrés 5 à 10 degrés ont pas été cotés, faute d'affaires. Seuls les 10 degrés figurent au prix de 327 fr. le degré-hecto.

Narbonne. — Malgré le peu d'affaires enregistrées, il semble que la stabilisation des cours s'opère et que la baisse qui allait croissant, depuis plusieurs semaines est arrêtée.

À la Chambre de commerce, on cote : vin de consommation courante, 3 degrés 5 à 9 degrés, de 260 à 290 fr.; 9 degrés 5 à 10 degrés, 295 à 320 fr.; 11 à 12 degrés, 330 à 355 fr.; Corbières, 11 à 12 degrés, 330 à 345 fr.; le degré-hecto.

Paris. — Le 22 avril 1952, le degré-hecto, 317 fr.; 9 degrés, 285 fr.; 10 degrés, 300 à 310 fr.; 11 degrés, 320 à 330 fr.; 12 degrés, 330 à 355 fr.; 13 degrés, 345 à 350 fr. Commission spéciale des vins de 10 degrés, 315 fr. le degré-hecto, suivant couleur, qualité et logement.

VINS (Tunisie)
(Communiqué par l'Office du Vin)
Le 22 avril 1952
Les cours restent stationnaires groupe moelle et à la modernisation

HANOMAG

Quelques caractéristiques...

A CHENILLES K 55

Nombre de Cylindres : 4 Cylindres de 110 mm. (amovibles)

PUISSANCES :

| | |
|---------------------|--------|
| Au moteur | 55 cv. |
| A la barre | 44 cv. |
| A la poulie | 42 cv. |
| A la prise de force | 53 cv. |

Poids : 4.510 kgs.

A ROUES PNEUMATIQUES R 45

Nombre de Cylindres : 4 Cylindres de 110 mm. (amovibles)

PUISSANCES :

| | |
|---------------------|--------|
| Au moteur | 45 cv. |
| A la barre | 34 cv. |
| A la poulie | 41 cv. |
| A la prise de force | 42 cv. |

Poids : 3.220 kgs.

A ROUES PNEUMATIQUES :

- R 16 (16 cv.) avec 2 cylindres amovibles de 90 mm.
- R 22 (22 cv.) avec 3 cylindres amovibles de 90 mm.
- R 23 (28 cv.) avec 4 cylindres amovibles de 90 mm.

AGENT EXCLUSIF :

M. SLAMA

104, Rue de Serbie, TUNIS — Tél. 07.36

POLITIQUE AGRICOLE (PIERRE MARTIN suite)

(Suite de la première page)

des exploitations dans une économie d'échange. Cette intégration les rend plus largement solidaires de l'économie de la nation, et plus étroitement tributaires de l'industrie et du commerce qui bien pour la satisfaction de leurs besoins (carburants, engrais, aliments du bétail, antiparasitaires, etc.), qui pour le recouvrement de leur production. Et les agriculteurs-coopératives, mais que tous autres, peuvent songer à un tel relèvement, lorsqu'il est fait confiance à l'avenir en investissant des sommes considérables dans un équipement coopératif dont l'amortissement implique une production accrue bien plus qu'une réaction malthusienne.

En raison de cette situation, seul l'abaissement du coût de la production peut rétablir l'équilibre et assurer la rentabilité des exploitats agricoles par le relèvement du niveau moyen de productivité de ces exploitations dans le cadre d'un accroissement de leur production globale annuelle.

Mais cet accroissement de la production, reconnu nécessaire pour assurer la rentabilité de la profession agricole, est subordonné à un certain nombre de conditions et de garanties sans lesquelles les efforts des agriculteurs non seulement seraient vains, mais encore risqueraient de se retourner contre eux.

1° Garantie d'approvisionnement en quantités suffisantes et à des prix normaux des produits nécessaires à l'agriculture.

Les agriculteurs, surtout ceux qui sont coopératives, n'attendent pas de l'Etat. Il est cependant nécessaire que l'Etat intervienne quelquefois, ne serait-ce que comme arbitre. Et la discussion entre prix agricoles et prix industriels nécessite plus que jamais un tel arbitrage. Le Gouvernement et le Parlement se sont emus de la puissance des ententes industrielles et commerciales. Des solutions ont été proposées, dans l'effacement relatif d'ailleurs à démontrer l'Aucune n'a abouti jusqu'à présent à un texte législatif ou à une action des Pouvoirs publics.

Les dirigeants de coopératives, cependant, n'ont pas attendu l'intervention de l'Etat pour s'organiser et réagir. L'organisation puissante construite sur le plan national pour assurer l'approvisionnement des coopératives en est la meilleure preuve, et résulte d'un réflexe de défense en face de la concentration, qui a commencé d'ailleurs bien avant, des fournisseurs de l'agriculture.

Les paroles encourageantes prononcées par M. le Secrétaire d'Etat Gourbet, lors des récentes assemblées générales de deux de nos grandes unions nationales, prouvent, s'il était nécessaire, que les coopératives sont dans la bonne voie.

Il semble cependant possible d'aller plus loin encore et de défendre plus efficacement les conditions d'approvisionnement des agriculteurs en s'orientant vers un système de conventions collectives de fourniture fixant des normes qualitatives et des plafonds de prix, et destinées à protéger le « salaire paysan » qu'est le revenu de l'exploitation, comme les conventions collectives de travail ont

contribué à garantir le salaire des ouvriers.

2° Garantie d'amélioration des prix de revient par un programme d'équipement et de progrès techniques au niveau des besoins de l'agriculture.

La coopération est prête à s'associer étroitement à ce programme et à collaborer à sa mise en œuvre. C'est le seul moyen de faire dans le secteur agricole, dans le cadre de la « coopération », un équipement individuel et un équipement collectif ne sont pas deux notions opposées, mais au contraire, deux termes complémentaires qui impliquent une harmonisation pour être, l'un et l'autre, pleinement efficaces.

L'équipement coopératif ne saurait concevoir sans un effort simultané de l'équipement individuel, l'ensemble devant être autant que possible considéré dans le cadre de cette entreprise économique que l'on pourrait appeler le « complexe terme-coopérative ». C'est ainsi, par exemple, que la modernisation de la coopération agricole doit s'accompagner, dans la zone de ramassage, d'un effort d'amélioration et d'assainissement du cheptel (insémination artificielle, lutte contre la tuberculose et les épizooties), d'un effort aussi des conditions d'entretien (désinfections, stablisation) et d'équipement en eau courante et en moyens modernes de traite et de refroidissement, etc.

C'est ainsi également que les coopératives de céréales pratiquent de plus en plus la multiplication de semences sélectionnées en vue de fournir à leurs adhérents des semences de haute faculté germinative adaptées au sol et au climat de la région ou encore établissent des champs d'expérience pour montrer aux agriculteurs les possibilités de culture et d'adaptation de certains maïs hybrides.

De même, dans le domaine viticole, l'effort technique ne se limite pas à une amélioration des conditions de vinification. L'Institut coopératif de viticulture doit être développé, dans le cadre et avec l'aide des caves coopératives qui lui sont adhérentes, une méthode d'analyse des sols par diagnostic foliaire, dans le même temps que l'Institut coopératif des bois et plants de vigne s'attache à produire et à diffuser des plants de qualité absolument garantie et homogène.

Il semble donc souhaitable de s'appuyer plus encore qu'on ne l'a fait jusqu'ici sur les coopératives pour faire progresser l'équipement individuel et pour faire pénétrer le progrès technique dans les exploitations agricoles. Il semble également souhaitable qu'une plus large place soit faite à la coopération dans l'établissement et la mise en œuvre des programmes de vulgarisation et d'action techniques établis sur le plan national.

De nombreux dirigeants de coopératives, comprenant qu'en ce domaine l'intérêt particulier de leur coopérative et des agriculteurs qu'elle représente coïncide avec l'intérêt général de la profession et de la Nation, ont déjà pu aboutir à des résultats intéressants. Ils sont prêts à élargir ces conventions collectives de travail

plus divers :

- 1° Analyse des sols en vue d'un emploi optimum des engrais;
- 2° Propagation en vue d'une meilleure utilisation des ressources fourragères et d'une alimentation rationnelle du bétail;
- 3° Diffusion de semences et plants de qualité; essais et champs d'expérience; développement de cultures nouvelles, etc.

4° Garantie de rémunération de base de la production agricole par l'organisation des marchés, permettant la garantie de prix minimum, et assortie de la garantie d'écoulement des produits, notamment par l'organisation des débouchés de notre agriculture.

Cette condition, évidemment, est essentielle. La coopération n'a pas la prétention, à elle seule, d'organiser les marchés des produits agricoles. Mais les coopératives agricoles, leurs unions et fédérations, peuvent apporter un concours déterminant à la mise en place rapide et au fonctionnement des structures nécessaires. La coopération ne craint pas une organisation des marchés, qui réduiraient les producteurs et les consommateurs à un rôle passif. Elle a pour but, au contraire, de normaliser et de combattre la spéculation.

L'exemple des céréales a montré que la coopération pouvait très facilement intégrer dans un marché organisé, en facilitant grandement cette organisation par les moyens de transformation, de stockage, de répartition et de distribution, l'expérience d'un marché organisé, qui a pour but de diminuer le risque d'être des coopératives, ou leur nécessité, d'acquiescer à leur rôle et de poursuivre leur développement. Il ne faut pas d'ailleurs, lorsqu'on évoque les difficultés des producteurs de produits agricoles, avoir seulement présents à l'esprit l'image et l'exemple de l'Office des Céréales.

Bien des solutions, bien des formes sont possibles sous ce vocable général. Mais aucune ne saurait se passer du point d'appui essentiel que constitue notre réseau coopératif agricole. Le début d'organisation qui existe dans certains autres secteurs de nos marchés de produits agricoles, en fait des possibilités et les facilite qu'elle apporte la coopération; meilleure, plus sûre et surtout plus simple.

Le statut viticole est devenu complexe et serait certainement une application bien plus difficile si notre viticulture n'avait maintenu à sa disposition un millier de caves coopératives réparties dans toutes les régions de production. Il n'est pas nécessaire d'insister sur la volonté des grandes unions de coopératives d'apporter leur contribution à l'édifice, non seulement sur le plan national, mais aussi à l'échelle européenne. Les contacts qui devaient être pris au sein des organisations internationales, et notamment de la F.I.P.A., seront de nature à faciliter leur tâche.

La conclusion que l'on peut tirer

TELEFUNKEN RADIO

La marque de réputation mondiale. Sa nouvelle création de bandes courtes étalées à volonté.

Agents pour la Tunisie :
DIONISIO Frères
49 bis, RUE DE SERBIE — TUNIS

LIVRES ET REVUES

MANUEL DE LA LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES ET DE L'ÉLEVAGE (Édition 1951)
Les parasites et maladies des plantes et des animaux domestiques, les moyens classiques et modernes de la lutte. Doses et utilisation des produits insecticides, fongicides, desherbants, etc., etc. Des tableaux clairs, précis, faciles à consulter.
Un manuel indispensable pour chaque agriculteur et éleveur.
Prix de l'exemplaire : 250 fr. franco. Prix spéciaux pour collectivité (commandes groupées).
Exemplaires disponibles de l'édition 1950 (sans partie élevage). Prix réduit : 150 francs.
« Bulletin Africain », 26, rue Caporal Beau, Casablanca. C/c. Ch. Post. Rabat 293-12.

MAIS HYBRIDE SÉLECTIONNÉ

Les Jeunes des Alpes et Provençales, Enseignement professionnel rural par correspondance, patronné par le Ministère de l'Agriculture, 15, rue Edmond Rostand, à Marseille VI^e, heureux de mettre à la disposition de leurs élèves, actuels et anciens, ainsi que leur famille, de semences sélectionnées de maïs hybrides d'Amérique (Hawa 44, Utah 28, Wisconsin 464, etc.), à des prix d'origine et à des conditions exceptionnelles.
Se hâter de se faire inscrire; quantités limitées.

Agriculteurs

Quelle que soit votre spécialité; Quelle que soit l'étendue de vos terres;
Quelle que soit votre compétence, gage de votre succès;
Vous ne pouvez rester indifférents aux nouvelles du monde agricole.

Entre vos camarades agriculteurs de France, des pays voisins et étrangers, et vous-mêmes, il existe un lien :
Chaque semaine, vous pouvez profiter de leur expérience et apprendre ce qu'ils réalisent, en écoutant chaque mercredi, sur l'antenne de Radio-Tunis, notre causerie hebdomadaire.

Suite de la première page

Que tous les artisans de cette manifestation veulent bien recevoir les remerciements et les hommages du Gouvernement pour la valeur des produits mis en vente, qui maintiennent le prestige de notre économie.

Le remerciement également les présidents des associations de colons de Sidi-Tabet et de Revil qui ont obligeamment préparé la soie ou se déroule cette manifestation.

L'expérience enfin me gratitude aux hautes personnalités qui ont bien voulu honorer cette année de leur présence M. l'Ambassadeur, M. le Premier Ministre, M. le Ministre plénipotentiaire. Il m'est agréable de vous dire que vous n'oubliez pas de nous manifester quelle sollicitude vous portez aux œuvres de prospérité qui continuent la grande tradition de notre pays-bien-aimé.

Le Président Général répondit au Ministre de l'Agriculture en quelques mots :

Il me semble que c'est d'un excellent présage de voir le nouveau Ministre de l'Agriculture inaugurer son activité par sa présence à la vente du Centre d'Élevage de Sidi-Tabet.

J'espère que les manifestations de votre province apporteront également la visite des Ministres de l'activité desquelles elles dépendent.

S. Exc. Menchari a pu comme nous tous, constater ce qu'une collaboration rationnelle permet de réaliser dans le perfectionnement des races animales.

La terre de partout est toujours un symbole d'union.

Dans ce pays agricole, plus qu'ailleurs, elle doit donc constituer ce symbole de l'union des cours.

تونس الفلاحية

في اجماع النحل

البحث عن الملكة

أسس جامعة التعاضديات الفلاحية للقطر التونسي وجامعتي النقابات الفلاحية ونقابات الاختصاصيين الفلاحيين بالقطر التونسي (اتحاد القطر التونسي للس. ج. أ.)

لكن يصح لسان نحلا ذا شأن ينبغي له ان يعرف وسائل البحث عن الملكات والاستحواذ عليها اما لتعويض التي ادركها لئلا او لانشاء مملكة جديدة ذات قمة وهناك عدة ضوابط عصرية تقتضي ايضا التعرف الى ملكات وكه من هواة لم يصرورا في اي يوم من ايام ملكات نحالهم فيظنون ان هذه العملية

متشعبة ومعقدة بالنسبة اليهم ، لكن كم يكون الارياح عظيما عند ما يستطيع المرء ان يظفر بضائه الشموذة في هذا الصدر ، ومنذ ذلك الحين يمكن ان يطلق على الناحج انه نحال جدير حقا بهذا الاسم .
 وما لا ريب فيه انه كلما كان الجحج عامرا الا وكان البحث عن الملكة عسيرا ، ولتعلم بادئي ذي بدء ان الملكة تقيم بالعش المد لتفتيس اللهم الا اذا كان الخوف يطررها ، وهي تستقل بين الصباح والمساء من وسط العش الى اطرافه بحيث انا نعرف من موعد الزيارة اين تجدها وحذار من استعمال دخان كيف لان ذلك يخيف الملكة ويوشك ان يخرجها من مقعدها العادي لتختفي في احدى ثقب الاطار او في ركن من اركان الجحج ، والافضل الا يستعمل الا شئ قليل من الدخان من المدخل حمل الملكة على الصعود ، وبعد ذلك يفتح الجحج وترفع الاطارات الجانبية التي ليس بها عش وتفكك الاطارات الباقية بحذر مخافة ان تغضب الملكة عند رفع تلك الاطارات فاذا بصرت النحل يجمع شمله في نقطة معينة فاعلموا ان الملكة هي هناك وكذلك الشأن حين تتوجه العاملات نحو اتجاه معين .
 ولكي يسهل التفتيش يوضع من الامس اضار فرغ في وسط العش المد للتفتيس ، وفي غالب الاحوال يشر على الملكة فوق هذا الاطار وهي بصد التفتيس ، واذا منعها من ذلك يرجع للخوف فايحوا عنها في بقية

معالي سيدي عبد العزيز المنشاري وزير الزراعة

يقدم مكتب اتحاد القطر التونسي للس. ج. أ.
 واستعرض امه انضاره السامية مختلف المشاكل الفلاحية الحالية التي تمتد حلها على معاودة مصالح الوزارة التي يديرها بكل جدارة .
 وقد اشار معالي الوزير في جوابه لكونه يعتبر نفسه في عداد الفلاحين لسبق اشتغاله بالفلاحة كما ان الوظائف التي تقلب فيها على رأس عدة اعمال قد مكنته من التعرف الى اهمية وجهات النظر التي بسطها الوفد على رئيس نقابة المنتجين بالشمال والوسط وبوادي مديرة اتحاد القطر التونسي للس. ج. أ. وجامعه التعاضديات .
 وقد بسط لوفد معالي الوزير برنامج اجمعة العامة للفلاحة وجامعة التعاضديات والفديت التي ترمان اليها من سعيا

سأحنة صابنة حسنة في عام ١٩٥٢

لم يبق احد يشك بعد اليوم في ان صابه عام ١٩٥٢ ستكون حسنة ، الا ان بعض الافكار التي تعودت الحذر والاستمساك بحبل اليقين ومنها فكر الصد الفير لا تعتبر الصابه قد حصلت فعلا الا اذا وضعت في الشكائر ، وكل هذا الضجيج القائم من حول الصابه المقه لس من شأنه الا ان يدخل في عقول الجماهير الشعبية بان منتجيا الذين غمرتهم السماء بمدارها وبصبي خيراتنا سيحجون ثروة طائلة وانه من العدل ان يتولوا توزيعها من حولهم ويفيدوا مما استفادوا .
 ان الماشية قد انخفضت اسعارها على سوقها في هذه الايام الاربعة الاخيرة انخفاضاً لم يعهد له مثل فيما مضى ، فبالنسبة لعام ١٩٥١ يعتبر الانخفاض في سعر الضان والبقر على نسه ٢٥ الى ٣٠ في المائة .
 ولم يعلمنا جناب من له النظر باي انخفاض في الاداءات والمعالج على نسبة ما تحمله المنتجون من انخفاض في الاسعار ، بل بالعكس فاهم يشاهدون منذ غرة جاني ١٩٥٢ اي ابتداء من مستهل هذا الموسم الفلاحي ان معلوم الجيوب قد ضعف وان الوقود والاسمدة والاقبال لا تبشرنا باي انخفاض وما زلنا نقاسى مرارة الزيادات الاخيرة التي سلطت عليها وما بالمهد من قدم ناهيك بانها قد حصلت بعد انقضاء الصابه الفارطة وسيكون مفعولها متسلطاً بأكمله على الصابه المتوقعة في هذا العام .
 ولهذا فنحن لا تغرنا الظواهر الجذاعة وبصفتنا رجالا واقعيين ككل من يعيش على الارض ومن الارض علينا ان نتنظر جمع هذه الصابه التي يقولون انها حسنة ودخولها في الشكائر ، وعند ذلك نعلم ما لنا وما علينا ونحسب ما انفقناه وما حصلنا عليه منها ونرى هل اتى لنا عام ١٩٥٢ في جرابه بما نؤمله جميعا من رزق كبير وخير وفير .
 مارسيل كاريق
 الكاتب العام لاتحاد القطر التونسي للس. ج. أ.

تعمير وكر الحمام

فلا يجب ان يردد الانسان عن تقدم تضيحة في بداية المشروع لان كامل مستقبل مشروعكم تربية الحمام يتوقف على ذلك ، ولا تسوا ان انتخاب ذكر وانثى ممتازين يكفي وان اختلفا في الاصل للحصول مدة عام على تسييد وكر حمام عامر بعشرة ازواج او بسني عشر زوجا من الأزواج المختارة ، وهذا كيف يوضع نقطة ابتداء كافية جدا بالنسبة لراغب بسيط في تربية الطيور .
 وتعرفه وتقدير قيمة طيور الحمام يتعين عليكم استصحاب احد المرين من ذوي الخبرة ان كنتم مبتدئين في المهنة لان المظهر قد يكون حيانا خلابا فلاجدر لكي يتسنى لكم معرفة طائر الحمام معرفة جيدة ان تمسكوه باليد وتجلسوا بنيتيه .
 يشاهد الانسان غالبا ان مثل ذي الطير قد يظهر منه انه عجب بينما هو طير كله رش وخفيف الوزن ، وبهذه الطريقة يمكن ان يتحقق المرء من خصوبة البدن وصلابة العظام الى غير ذلك من مميزات الطيور الحسنة .
 يجب اختيار عناصر حية قوية البنية وذات حيوية بارزة وهذه الحيوية تعرف في الطيور التي تحمل ريشا صافيا منسقا لامعا ناعم اللون وتكون ايضا ذات نظر ثاقب مشع وذات حاسة مستيقظة تدركها فيها بمجرد لمسك ايها باليد .
 يجب ان تسترط حتما معرفة القرابة الدموية بالنسبة للشرايات التي يتولواها المتدثون ، وفعلا فاذا كان في حيز المرابي الحخير ان يستمد من ذلك بعض امتيازات يكون الامر بعكس ذلك بالنسبة للمتدثي الذي يوشك ان يعرض انتاجه للتلف بسرعة من جراء تلاقيح غير موقفة .
 فامثال هذه التلاقيح تفقد الطير طابعه البرية وتحط من قوة بنيتيه .
 وهناك طرائق كثيرة لتعمير وكر حمام منها ان يشتري الانسان فراخا (الانسب خلال شهري ماي وجوان) او تعميرها بازواج مختارة لها من العمر عام .
 ان الطريقة الاولى تستدعي اقل مصاريف لكن العيب الذي فيها هو انها تنجب طيورا

تصعب معرفتها بالنسبة للطيور الكبيرة ، وتتطلب ايضا تربية خاصة في وقت لا تعطيك ضمانات من حيث معرفة اختلاف العلامة الجنسية ولا يرجح منها انتاج قبل الربيع التالي .
 ومن المستحسن ان لا يقع التلاقح بين الزوجين الا بعد اكتمال نموها وهذا النمو لا يحصل بالنسبة للطيور ذات الاجسام الثقيلة الا عند بلوغها سن الثمانية اشهر .
 ومن يشتر زوجين بالغين على الأقل من اصول مختلفة وان كانت مصاريفهما باهظة والحق يقال قد يكسب عناصر ذات قيمة محققة ويرجو من وراء ذلك التحصيل على انتاج في بحر بضعة اسابيع بعد الشراء .
 اما اذا شرعتم في التعمير بواسطة شراء طيور صغيرة السن فلاحسن ان توضع بقصص مغلقة تقع تربيتها به الى ان تتألف بينها الأزواج ، ومن الضروري ان يراقبها المرابي عن كذب عندما يبدو عليها الميل للاتقان بعضها بعض ، وذلك للتحقق من وجود عدد متساو بين الذكور والاناث لان اقل اختلال في التساوي يوشك ان يعث الاضطراب في كامل السرب .
 ويجب اسكان كل زوج بطاقة مزدوجة ذات فاصل داخلي ومزود بلوحتين احدهما للاستراحة والاخرى للطيوان ، ولا يخفى ان طير الحمام له شعور بالنظافة ويجب ان يكون كمن في محله من حيث توفر المرافق المتعلقة بالسكنى ، وسأعود في الاشهر القابلة لطرق هذا الموضوع الذي هو من الاهمية بمكان .
 هذا وخلافا لما هو مشاع وهو ان الحمام طائر ذو طابع هادئة وديعة ، فالذكور منها بعكس ذلك هي كثيرة العراك والنزال فيما بينها بحيث يجب ان يكون لكل واحد منها زوجته ومسكنه الخاص .
 ويستخلص من بعض الملاحظات والحالة تلك ان مسألة تكوين وكر للحمام ذي دخل وفير يجب الا يسارع بها بل بالعكس يجب ان تدرس دراسة دقيقة من طرف المرابي اذا اراد هذا الاخير ان يكمل سعيه البدائي بجميع عوامل النجاح .
 ر. قاريتا

وهل نحن في حاجة لان نذكر العاقلن بان الصابات تتبع بعضها بعضا وانها عبارة عن سلسلة متعاقبة وان صابه هذا العام ستجئ بعد صابه عام ١٩٥١ التي كانت رديئة للغاية وتيسب في اقبال كبير من الفلاحين بدون ثقيلة من قروض استثنائية الى قروض ذات اجل متوسط الى سلفت بذر وهلم جرا .
 وليس من شك في ان الصابه الحسنة المتوقعة في هذا العام ينبغي لها ان تتوسع مصاريف صابتن سابقتين استغفر الله بل صابات ثلاث لانه من المستحسن لفائدة المنتجين ولفائدة الاقتصاد العام للبلاد المرتبط حفظه بدوام رفاهية ويسار الفلاحين ان يكون تمويل الصابه المقبلة او جانب منها على الأقل مضمونا من فواصل الصابه المنتظرة .
 فما الذي سيبقي حينئذ بجيوب كثير من المنتجين عند ما يقضون ديونهم ويرجعون ما اقترضوه ويجددون معداتهم ويدفعون ثمن ما اشترروه من الاسمدة وماذا تكون حالهم عند ما يصلون للذور المقبلة ؟
 ان الرقم القياسي العام للزيادة التي دخلت على اسعار الجيوب هو عبارة منذ التسمير الاخير عن ٣٣ في المائة حسما يستفاد ذلك من الاحصائيات

البيطخ

لا شك ولا اختلاف في ان البيطخ هو احسن غلة من الغلال الارضية ما عدا الفواولو الذي هو اجمل منظرا واوفر دخلا .
 واذا كان من الضروري للبستاني ان يملك بوئا او اطارات لحفظ النباتات حتى يكون بنفسه مشاتل البيطخ فانه يمكن له بدون ان يكون له هذه المعدات ان يقتني هاته المشاتل بسهولة من الاسواق او من عند البستانيين .
 والبيطخ احله من الجهات الحارة باسبيا ولذلك فانه يتطلب كثيرا من الحرارة ولا تثبت جويبه في حرارة درجتها دون ١٢ فوق الصفر ولذا فانه يلزم دائما تخصيص المكان المعرض للشمس اكثر من غيره بالبستان لزراعة البيطخ ، ونظرا لكون البيطخ يترعرع في الاراضي الغنية بالسماد النباتي الامر الذي يجعلها تسخن بسهولة فانه من الاحسن ادماج كمية كبيرة من التراب المزوج بالزبل الميتة في الارض المعدة للزراعة لان اللون الاسود لذلك التراب يعين على تسخين الارض .
 من بين انواع البيطخ التي تكون زراعتها اسهل من غيرها نذكر نوع « الكرومير » او « الاكر » وخاصة « الثارتني » الذي حصل على شهرة كبيرة خلال السنوات الفارطة .
 (البقية في العدد القابل)

من ضمن الامور التي يجب ان ينهم به من يعترم تربية الحمام توجد مسألة على غاية من الدقة والاهمية الا وهي مسألة كيفية تعمر وكر الطير المذكور ، فكثير من الاشخاص الذين يؤلفون بوئا لتربية الحمام يعمدون بدون ترو في غالب الاحيان الى شراء الفجول بدون ان يهتموا باصل فضائلها ولا باعمارها واولئها واشتائها وقيمتها ، وهذا غلط كبير لانه توجد احيانا طيور جميلة ذات مظهر جذاب لكنها تحمل عاهات او عوبا كسرى وتنتج اما قليلا او لا تنتج شيئا .
 لذا يجب ان يقع بمزيد التحري والعناية اختيار الذكور والاناث التي سيألف منها سرب الحمام لان درحة انتاج هذا الاخير تتوقف بصورة حالية على ذلك ، فمن الواجب قبل كل شئ اختيار الجنس الذي يصارف ذوق المرابي ثم اختبار الاصل المعد للانتاج من الجنس المذكور .
 فاذا كان المرابي يؤثر الانتاج على اي اعتبار آخر للطيور فعليه ان يبحث عن الفصيلة التي تنتج فحولا ناشطة تصلح للتربية الحرة الطليقة او ما يقاربها لان مثل هذه الفجول لا تجد كلفة كبرى في التحصيل على غذائها بالارياض وهناك فصائل اخرى صالحة للانتاج ايضا وهي الفصائل التي تكون طيورها قليلة الطيران أي الاتباد كثيرا عن اوكارها وبملازمتها في معظم الاوقات لبيوتها تنتج اكثر مما اذا كانت حرة طليقة لكن بشرط ان يوفر لها المسكن والمآكل ، ومثل هذه الطيور تكون ايضا ذات انتاج وفير من اللحم ، لكن من المستحسن فقد التربية المعدة للدخل الصنف ان يصرف المرابي همه نحو الطيور ذات وزن متناهي تكون في الغالب قليلة الانتاج وانما عليه ان يختار اصولا تزن على سبيل التقريب ٨٠٠ غراما .
 عليكم الاتصال بمرابي معروف همه انتخاب الطيور المتأصلة وهيهات ان يستهويكم رخص الثمن لان الطيور القصة التي هي نتيجة اختيار قامت تجاربه على اصول ممتازة مدة عشرات السنين لا يمكن ان يفرط فيها شمن ما يباع للاستهلاك .

مرکز الاسترشاد الفلاحي بتونس
 لكن في علم جميع الاشخاص الذين تهتمهم المسائل العديدة المتعلقة بالمشاكل الفلاحية (الانتاج ، الاتجار والتعاقد الخ...) انه وضع على ذمتهم عدة تاليف وجرائد ومجلات بمرکز الاسترشاد الفلاحي بتونس بشوارع جول فيري رقم ٧٢ الذي يفتتح صباحا من الساعة الثامنة الى الزوال ومساء من الساعة الثانية والنصف الى الساعة السادسة (باستثناء يوم السبت) .
 وتقع الاجابة أيضا على كل طلب ارشادات الذي يوجه بطريق البريد .

تراكتورات
 دافيسد بروفن
 موتورات ايسانس او قاز - ٤ ل ٥ في الساعة
 تراكتورات ذو عجلات « كرومباستير » قوتها ٣٥ - ٢٥ حصانا بخاريا
 موتورات ديزال : ٢ ل ٥ في الساعة
 موجودة الان ما عدى اذا وقع بيعها شركة
 كلود بونيسي
 ١٤ نهج تركيا - ١٢ نهج قيرال بيري
 تليفون رقم ٥٥٦١ تونس